

CAMI DE ROUND

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Sommaire

Le mot du maire.....	3
Extraits des comptes rendus de conseils municipaux	4
Séance du 22 juin 2020	4
Séance du 29 juin 2020	6
Séance du 7 juillet 2020	7
Séance du 22 juillet 2020	8
Séance du 28 septembre 2020	10
Séance du 27 octobre 2020	13
Séance du 24 novembre 2020	17
Cérémonie de la Victoire et de la Paix 11 novembre 2020.....	19
Le projet de station d'épuration...10 ans déjà	19
Bilan des travaux du parking de la mairie.....	21
Rafraîchissement de la cantine.....	21
Travaux de voirie.....	22
Fonctionnement de l'école et de l'ALAE avec le protocole sanitaire	22
Lutte contre la prolifération des pigeons	23
Prise en charge de la destruction de nids de frelons asiatiques	23
L'espace public : le dépotoir des égoïstes et des fainéants !.....	24
Bibliothèque	25
« Mains vertes » repos hivernal	25
RAPPEL : contact avec la mairie	25
Gymnastique Montesquirienne	26
Le comité des fêtes	26
Les Amis du Thé Dansant.....	27
Association de danse SD SWING	27
L'état civil 2020	28
Professionnels du village	29
Assistants maternelles en exercice sur la commune	30
Infos pratiques.....	32
Mairie et agence postale communale.....	32
Groupe scolaire.....	32
Bibliothèque	32
39 66 allo docteur	32
M. l'abbé Régis L'Huillier	32

Page de couverture : extrait du dessin de Jean-Claude PERTUZÉ représentant le « cœur » du village (1990)

Directrice de la publication : Mme Nathalie FAURÉ.

Membres : Mmes Michèle DEHAYS, Emilie POUZAC, MM. Raymond ANDOUARD, Claude LAFON, Abdelrani MAHCER

Le mot du maire



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2020 aura été une année bien particulière avec de multiples rebondissements. Période de confinement avec la fermeture des écoles, des services publics, l'arrêt de toutes les manifestations associatives, réouverture des écoles avec un lourd protocole sanitaire, reprise timide des associations sportives. Confinement à nouveau après les vacances et couvre-feu.

Les incivilités ont été aussi présentes en cette fin d'année. Zone de collectes d'ordures ménagères, les déjections canines. Je rappelle que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire, un chien qui divague la nuit fait aboyer ceux qui sont enfermés. Les chiens doivent être tenus en laisse et le propriétaire doit disposer d'une poche pour ramasser la déjection éventuelle.

Malgré les contraintes sanitaires, les membres du Centre communal d'actions sociales (CCAS) ont tenu à apporter le traditionnel colis de Noël à nos aînés. Démarche fort appréciée par nos anciens qui en cette période ont très peu de visites.

Une consultation publique a eu lieu au mois de juillet 2020 concernant l'enfouissement de déchets inertes sur un terrain agricole à la Pépille. Le conseil municipal, considérant que les aspects négatifs étaient les plus nombreux, a émis un avis défavorable au projet le 22 juillet 2020.

Les montesquiriennes et montesquiriens qui souhaitent être contactés lors d'un déclenchement du Plan communal de sauvegarde (PCS) doivent remplir l'imprimé joint au bulletin et le remettre au secrétariat de mairie.

Le nom du groupe scolaire a été attribué : Groupe scolaire Marius IZAR. L'inauguration est prévue au mois de septembre 2021 après avoir ravalé les façades de l'ancien bâtiment.

Les élus ont adopté la classification des chemins communaux et ruraux.

Le stationnement aux abords du groupe scolaire sur la rue des Plumassières est interdit de manière permanente.

L'assemblée a adopté le nouveau régime indemnitaire des agents.

La municipalité a décidé de communiquer avec vous de manière différente. Le bulletin municipal devient semestriel. Une application sur votre smartphone (MyCityPocket) est disponible. Elle vous informera en temps réel des différents événements sur la commune.

Les démarches administratives concernant les documents d'identité, les permis de conduire et les cartes grises s'effectuent en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>

La mairie la plus proche équipée d'une station d'enregistrement est Villefranche de Lauragais.

Au seuil de cette nouvelle année et au nom du conseil municipal j'ai le plaisir de vous souhaiter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente année 2021. Qu'elle vous apporte santé, joie, bonheur et la réussite de tous vos projets.

Sincèrement.

Claude LAFON

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Les comptes rendus de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

Séance du 22 juin 2020

Pouvoirs : P. Carrière pouvoir à B. Larroche

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Recrutement animateur pour l'accueil de loisirs (ALAE)

Les taux d'encadrement réglementaires en ALAE avec un projet éducatif territorial (PEDT) sont d'une animatrice pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'une animatrice pour 18 enfants de plus de 6 ans. La fréquentation en 2019 a atteint : 20 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de plus de 6 ans sur la période du matin, 47 enfants de moins de 6 ans et 45 enfants de plus de 6 ans pour la pause méridienne, 40 enfants de moins de 6 ans et 26 enfants de plus de 6 ans pendant la récréation et les TAP. L'ALAE doit fonctionner obligatoirement avec 4 animatrices et la directrice adjointe, soit 5 personnes. Les animatrices sont : Mme DIALLO, directrice, titulaire, en congés parental jusqu'au mois de juin 2021 ; Mme LAFITTE, directrice adjointe, titulaire, qui assure les fonctions de directrice en remplacement de Mme DIALLO ; Mme BENEZECH, animatrice, titulaire ; Mme CLAUSEL, animatrice, titulaire ; Mme SANTANGELO, animatrice, CDD en remplacement de Mme DIALLO ; Mme SALIETI, animatrice, CDD depuis le 7 octobre 2019 en remplacement de Mme NOGUERA dont le contrat n'a pas été reconduit.

Le contrat de Mme SALIETI d'une durée maximale d'un an et s'achève le 7 octobre 2020. Cet emploi est indispensable au fonctionnement de l'ALAE. Il est donc nécessaire de créer le poste d'agent stagiaire pour cette mission.

Approbation à l'unanimité des présents.

Tarifs publics ALAE et cantine

Proposition de la commission « Finance » :

Le bilan financier 2019 de l'ALAE montre une répartition des recettes suivante : 18 % par les subventions de la caisse d'assurance familiale (CAF), 17 % par les familles et 65 % par la mairie. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2017. Le budget prévisionnel 2020 de la commune montre que la mairie ne peut continuer à assurer une part aussi importante du coût de fonctionnement de l'ALAE. Proposition d'augmenter les tarifs de l'ALAE de 10%.

Création d'un tarif extérieur pour les familles n'habitant pas la commune. Cette proposition fait suite à une augmentation exceptionnelle du nombre d'enfants restant scolarisés à l'école de Montesquieu alors que les familles ont déménagé dans le cours de l'année. Or, la règle dit qu'un enfant est autorisé à terminer le cycle de maternelle ou le cycle d'élémentaire. Proposition d'une création de tarifs extérieurs en appliquant une augmentation de 50% par rapport aux tarifs 2019.

Augmentation du prix du repas à la cantine de 15 % soit 2,99 €

Création d'un tarif extérieur pour le repas à la cantine : 3,90 €

Approbation de ces tarifs à l'unanimité des présents.

Fixation des taux de taxe foncière des propriétés bâties et non bâties

Le taux de la taxe foncière de 4,88 pour la commune de Montesquieu-Lauragais est parmi le plus bas des communes de même population et des communes voisines. La suppression de la taxe d'habitation qui rapportait 94 056 € en 2019 est compensée par l'État à hauteur de 95 718 € en 2020. Il s'agit d'un montant définitif qui ne peut plus augmenter en fonction de la situation de la commune. Les communes n'ont plus de marge de manœuvre sur cet impôt.

Proposition de la commission « Finance » : augmentation des taux d'imposition pour la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti de 8 % qui rapporte un gain de 6 229 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délégations accordées au maire

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dispose que « le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé d'une partie des attributions de ce dernier » pour la durée de son mandat. Proposition de déléguer les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant,

lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il est proposé d'autoriser de fixer un montant maximum de 3 000 € par opération.

Approbation à l'unanimité des présents.

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels seront impliqués des véhicules municipaux, dans les limites fixées par le conseil municipal.

Approbation à l'unanimité des présents.

Comptes rendus de réunions :

- Commission « Urbanisme » du 11 juin 2020 : réunion pour préparer l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) avec le bureau d'étude Paysage et l'agence technique départementale (ATD). Examen des avis des personnes publiques associées (PPA), des demandes inscrites sur le registre d'enquête publique et de l'avis émis par le commissaire enquêteur. Adeline Servat du bureau d'étude paysages apporte les modifications entendues aux différents documents du PLU. Mme Guerra de l'ATD se charge de synthétiser et rédiger les réponses aux avis et demandes sur une note qui sera jointe au PLU. L'approbation du PLU est prévue en conseil municipal le 22 juillet 2020.

Informations diverses :

- Canalisation des eaux pluviales : suite à un orage, des eaux pluviales se sont écoulées à partir du nouveau chemin d'accès à la construction de maison individuelle d'un administré. L'écoulement se faisant sur la voirie communale, une décision urgente de travaux a dû être prise avec l'entreprise Cabe-Sail et CO déjà sur place qui réalisait les travaux de terrassement chez cet administré. Une facture d'un montant de 810 € TTC a été signée pour engager les travaux. Ce type de travaux d'aménagement est couvert par la taxe d'aménagement qui incombe aux propriétaires de nouvelles constructions.

- Fonctionnement de l'école : malgré un a priori défavorable accompagné d'un protocole sanitaire contraignant, C. Lafon a décidé d'ouvrir l'école. Grâce au travail important d'organisation réalisé en amont par la directrice de l'école, la directrice de l'ALAE et tous les autres intervenants, enseignantes, animatrices, agents techniques et adjoints au maire, le protocole sanitaire a pu être respecté. Plusieurs plans de reprise se sont enchaînés :

Plan de reprise n° 1 : du 14 au 29 mai : priorité 1 : enfants de personnels soignant, d'aide sociale et sécurité / priorité 2 : classes charnières, GS, CP, et CM2 / priorité 3 : élèves de CM2 en difficultés.

Organisation : accueil en classe par demi-groupe les lundis et mardis pour le premier groupe, les jeudis et vendredis pour le second. Pas de classe le mercredi, consacré à l'école à la maison.

La capacité d'accueil à l'ALAE de 31 et à la cantine de 38 n'est pas atteinte.

Le ménage est effectué une fois par jour et les points de contacts sont désinfectés plusieurs fois par jour.

Les enseignantes sont en binôme avec les ATSEM et animatrices.

Les différentes entrées, le marquage au sol évitent les croisements.

Le nombre important de sanitaires permet le lavage des mains.

Plan de reprise n° 2 : du 2 juin au 5 juin : Priorité 1 : enfants d'enseignants, personnels soignant, d'aide sociale et sécurité. Priorité 2 : classes charnières GS, CP, CM2. Priorité 3 : élèves de GS au CM2.

Organisation : accueil des élèves de PS et MS considérés comme prioritaire / accueil limité à 10 élèves en maternelle / accueil limité à 15 élèves en élémentaire.

Plan de reprise n° 3 : du 15 juin au 3 juillet : priorité 1 : enfants d'enseignants / priorité 2 : enfants de personnels soignant, d'aide sociale et sécurité

Organisation : binôme enseignante/animatrice en récréation uniquement / lavage des mains aux lavabos des classes / passage aux toilettes en récréation / deux animatrices libérées sur le temps scolaire / accueil maternelle par demi-groupes, 12 max le mercredi.

Mise en place du dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) : deux animatrices dans les locaux de l'ALAE assurent l'accueil des maternelles les lundis et jeudis et les élémentaires les mardis et vendredis. (15 maximum). Pique-nique obligatoire. Pas d'accueil le mercredi.

- Plan de reprise n° 4 : du 22 juin au 3 juillet : Tous les élèves de maternelle sont accueillis sur les 4 jours sans la règle des distanciations / classe CP/CM1 : accueil en classe des 22 élèves avec distanciation, sur les 4 jours / classe CE1/CE2 : accueil des 26 élèves avec distanciation 2 jours par semaine en classe et 2 jours en 2S2C / classe CM1/CM2 : accueil des 25 élèves avec distanciation 2 jours par semaine en classe et 2 jours en 2S2C / ouverture de 2 classes (salles polyvalente et ALAE) en 2S2C avec deux animatrices sous convention avec l'Etat.

- Développement de la fibre optique : la société PROEF en charge de l'implantation des chambres pour la fibre propose des emplacements pour deux chambres : une au niveau de la route départementale en contre bas de la vierge et une rue Pierre Paul Riquet. L'assemblée donne son accord pour ces deux propositions qui sont logiques car proches des chambres Orange.

Remarques diverses :

- Signalisation par un administré d'un comportement dangereux d'un automobiliste au carrefour de Négra : un administré a évité de justesse un accident de la route au carrefour de Négra. Un automobiliste qui doublait en provenance d'Ayguésvives n'a pas pu se rabattre et a continué sa route côté gauche tout le long du carrefour. Apparemment, cette situation a déjà été

observée. Ce problème sera signalé au secteur routier afin qu'il puisse réfléchir à une solution comme à minima ajouter une signalétique pour indiquer le nouvel aménagement du croisement.

- Nids de poules sur le chemin de Goudet et de Lardenne : il était prévu de boucher les nids de poules en régie par de l'enrobé à froid. Il devient urgent d'intervenir. S. Gasc prend note et s'engage à organiser ce travail avec les agents municipaux.

- Chemin de Lardenne : un regard en béton dans le virage de Lardenne présente une dangerosité lorsque deux véhicules doivent se croiser. Une rubalise sera placée pour indiquer le danger en attendant des travaux de sécurisation.

Séance du 29 juin 2020

Pouvoirs : S. Gasc pouvoir à C. Lafon

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Membres du CCAS présents : Denis Amiel, Thérèse Escot, Marielle Huqueleux, Rose Lucas

Membres du CCAS excusés : Magali Lachuries, Christine Thomas

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du budget primitif 2020 de la commune

Présentation du budget et des différents documents.

La section Fonctionnement s'élève à 977 985,46 €. Les dépenses de la section Investissement s'élève à 1 032 698,76 € et les recettes de la section d'Investissement à 1 125 263,76 €.

Vote du budget. Approbation à l'unanimité des présents.

Approbation du budget primitif 2020 du CCAS

Présentation du budget. Approbation à l'unanimité des membres élus et non élus du CCAS.

Approbation du règlement de l'ALAE et de la restauration scolaire

Présentation du nouveau règlement de l'accueil de loisirs (ALAE) et de la restauration scolaire incluant les nouveaux tarifs votés en séance du 22 juin 2020. Proposition de préciser les délais et les moyens pour l'annulation des repas. Cette modification sera apportée. Demande de modifier la règle d'exclusion pour motif de non-paiement des facturations : 10 votes contre et 2 abstentions.

Proposition d'approuver ce règlement avec la modification concernant la règle d'annulation des

repas. Approbation à l'unanimité des présents.

Nomination d'un nouveau régisseur pour la gestion des adhésions au tennis

Proposition de nommer la secrétaire de mairie, Nathalie Souloumiac, comme régisseur pour la gestion des adhésions au tennis. Approbation à l'unanimité des présents.

Avis sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Consultation par la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne concernant la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres. La commune est concernée par les autoroutes A61 et A66. Le projet de révision classe l'A61 en catégorie 1 avec une zone tampon des secteurs affectés de 300 m (le niveau le plus haut) et l'A66 en catégorie 2 avec une zone tampon des secteurs affectés de 250 m. Les abords de ces deux infrastructures sur la commune n'étant pas urbanisés, il est décidé à l'unanimité des présents de ne pas donner suite à cette consultation.

Opportunité de réaliser un Schéma directeur d'assainissement de gestion des eaux pluviales

C. Lafon rappelle les points problématiques sur la commune concernant la gestion des eaux pluviales : débordement à En Serny lors de fort orage, canalisations en mauvais état passant dans des terrains privés du village et causant des infiltrations dans une habitation et sur le secteur de Négra, au niveau du passage de la Thésauque sous le canal du midi. La commune a donné la compétence « gestion des eaux pluviales » au syndicat mixte de

l'eau et de l'assainissement (SMEA). La commune doit se prononcer sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement de la gestion des eaux pluviales. Ce schéma permettra de recenser les points noirs de la commune, de les analyser et de proposer des aménagements.

Proposition de lancer les études liées à ce schéma directeur. Approbation à l'unanimité des présents.

Avis sur un publiereportage sur la mairie par l'Union départementale des sapeurs-pompiers

L'union départementale des sapeurs-pompiers de Haute-Garonne propose la réalisation d'un publiereportage sur la mairie de Montesquieu-Lauragais. Ce projet a pour objectif de soutenir et mettre en avant les sapeurs-pompiers du département à travers une revue annuelle. Le coût de la page s'élève à 900 € HT.

Le budget étant de plus en plus serré, la commune ne peut donner suite à toutes les sollicitations et demande de subvention des divers organismes. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération pour l'abrogation de la carte communale.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'abrogation de la carte communale en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) prévu au conseil municipal du 22 juillet 2020. Cette délibération est nécessaire pour la prise d'un arrêté préfectoral abrogeant la carte communale. La publicité de l'approbation du PLU et de l'abrogation de la carte communale doit se faire conjointement. La date de publication sera la date référence pour l'opposabilité du PLU et l'abrogation de la carte communale.

Proposition d'abroger la carte communale. Approbation à l'unanimité des présents.

Avis sur la taille des végétaux pour le parking de la mairie

En prévision du projet de parking à la mairie devant être réalisé en régie pendant le mois de juillet, il est proposé de couper les végétaux (laurier, lilas...) de la haie située à gauche en descendant à l'espace de jeux. Le troène est conservé. Concernant le jeune marronnier, situé dans le rond de buis, il est proposé de l'arracher compte tenu de son mauvais état sanitaire. Des arbres seront plantés en compensation dans le nouvel aménagement. Approbation à l'unanimité des présents.

Compte-rendu de réunions :

- Commission « voirie » et « travaux » du 26 juin 2020 : étude du parking de la mairie. Le plan et le choix des matériaux ont été discutés. Le chiffrage est en cours. Le projet sera présenté au conseil municipal du mardi 7 juillet, afin de lancer les travaux durant la période estivale. L'objectif est que le parking soit prêt pour la rentrée scolaire.
- Conseil d'école du 25 juin 2020 : les effectifs pour la rentrée 2020/2021 sont de 115 élèves. Les enseignantes ont fait part de besoins : draps housses, radio CD, rideaux, tableau numérique, vidéo projecteurs.

Informations diverses :

- Entretien du chemin de ronde par les mains vertes : compte tenu des difficultés d'entretenir les talus fort pentus par endroit, du travail important à réaliser sur ces grandes surfaces, de la végétation envahissante et de l'équité d'entretien qui doit être rendu à tous les riverains, il a été décidé d'adresser un courrier à tous les propriétaires. Ce courrier présentera la nouvelle organisation : obtenir l'autorisation d'intervenir sur leur propriété sur une distance de 1 mètre par rapport au muret et pour couper uniquement la végétation basse envahissante, à condition que le propriétaire entretienne l'autre partie.
- Activité de yoga : création d'une nouvelle association qui proposera à compter du vendredi 4 septembre 2020 (sous couvert des dispositions sanitaires en vigueur), des cours de 18h30 à 19h30 dans la salle des fêtes.
- Accessibilité de la mairie : la demande de subvention DETR n'a pas été retenue. Au vue du grand nombre de demande des communes, des priorisations ont été établit par la préfecture. Comme la commune de Montesquieu-Lauragais a bénéficié de cette subvention sur les deux dernières années pour le projet de rénovation de l'école, la commune n'a pas été jugé prioritaire. La préfecture invite la commune à déposer un nouveau dossier en 2021, ce qui sera fait. Il est donc décidé de ne pas commencer le projet sans cette subvention.

Séance du 7 juillet 2020

Pouvoirs : P. Fuser pouvoir à C. Lafon, M. Dehays pouvoir à S. Gasc

Conseillers absents excusés : A. Criado, M-F Blind

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Validation du projet de parking de la mairie.

Présentation du plan de l'aménagement et des matériaux utilisés. Les travaux seront réalisés en régie durant le mois de juillet.

Le devis de location du matériel par la société AGRITA s'élève à 2 785,54 € TTC (location de mini pelle, rouleau compacteur). Le devis des matériaux par la société RAMONDOU s'élève à 5 033,80 € TTC (concassé calcaire, bordures, pavés carré autobloquants, bidim, aquadrin). Il est prévu 1 200 € TTC pour les imprévus.

Le projet global du parking s'élève à 9 019,34 € TTC. Cette opération nécessite une décision modificative au budget avec ouverture d'un programme investissement qui sera financé par l'excédent d'investissement.

Approbation à l'unanimité des présents.

Désignation d'un délégué au Comité national d'action sociale (CNAS).

A. Mahcer propose sa candidature. Approbation à l'unanimité des présents.

Remarques diverses :

- Horaire de l'école : l'académie informe que les horaires actuels de l'école sont arrêtés jusqu'au 31/08/2023

- Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2019 : courrier informant que lors de la séance du 18 juin 2020, la commission permanente du conseil départemental a attribué la somme de 42 426,66 € à la commune, alors qu'il était prévu uniquement 25 000 € au budget 2020.

- Rencontre conseillère technique CAF : une réunion sera organisée courant septembre pour aborder le partenariat collectivité/CAF et échanger sur le projet politique de la commune.

Séance du 22 juillet 2020

Pouvoirs : P. Carrière pouvoir B. Larroche, M. Lacheroy pouvoir à C. Lafon

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du Plan local d'urbanisme (PLU)

C. Lafon présente les différentes évolutions du plan local d'urbanisme depuis le document arrêté le 27 mars 2019. Ces évolutions font suite aux remarques des avis des personnes publiques associées (PPA) et des demandes réalisées lors de l'enquête publique. Ces évolutions sont répertoriées dans un document annexé au PLU. C. Lafon soumet le PLU à l'approbation du conseil municipal. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis d'un émetteur / récepteur pour perte de verticalité pour l'agent de restauration

La cantinière est considérée comme travailleur isolé, la réglementation impose un équipement de perte de verticalité. Elle devra porter un émetteur d'alerte qui avertira les personnes présentes dans les classes de maternelle dans le cas d'une chute. Le devis de la société L2E s'élève à 1944,68 € TTC. Il s'agit de la société ayant réalisée toute l'installation électrique du projet de rénovation de l'école. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Le devis de la société PERROA Sébastien s'élève à 850 € TTC pour trois interventions (vacances de Noël, Pâques et fin août) sur tous les bâtiments de la commune (groupe scolaire, cantine, mairie, salle des fêtes). Jusqu'à présent, 4 interventions étaient réalisées. Il est estimé que trois interventions sont

suffisantes. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis pour le nettoyage des locaux scolaires par l'entreprise

Depuis l'ouverture des nouvelles classes, le ménage d'une partie des bâtiments est assuré par l'employée communale et l'autre partie des bâtiments est en sous-traitance. Pour la rentrée 2020/2021, il était prévu une mise en concurrence pour cette partie en sous-traitance. Mais à cause de la période des élections et du confinement, cette procédure n'a pas pu être mise en place. Aussi, il est proposé de reconduire le contrat avec Mme RIOU, l'auto-entrepreneuse qui assure cette sous-traitance actuellement. Le devis proposé par Mme RIOU s'élève à 18 000 € pour 20 heures par semaine sur 10 mois pour le nettoyage d'une surface de 368 m². Concernant la procédure de mise en concurrence, une entreprise a déjà pris contact avec la mairie pour réaliser une proposition de devis. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis pour la maintenance du parc de pompes à chaleur

Jusqu'à présent la maintenance des différentes pompes à chaleurs étaient réalisées de manière indépendante selon le besoin. Il est décidé de contractualiser une maintenance groupée pour tous les appareils des bâtiments communaux (3 groupes à la salle des fêtes, 1 groupe à la salle des associations, 1 groupe à l'ancienne salle de classe, 1 groupe à la mairie). Le devis de la société ACTION CLIM s'élève à 496,00 € HT. Approbation à l'unanimité des présents.

Élection d'un vice-président au CCAS

Le candidat doit être membre du CCAS. M. Dehays propose sa candidature. Approbation à l'unanimité des présents.

Élection d'un titulaire et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Terres du Lauragais

E. Pouzac se propose comme suppléante et C. Lafon comme titulaire. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération instituant la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Afin de mieux maîtriser la construction de clôture avec des règles définies dans le plan local d'urbanisme, il est proposé d'instaurer la déclaration préalable pour la réalisation des clôtures. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération instituant le permis de démolir

Il est proposé d'instaurer le permis de démolir pour toutes les constructions. Approbation à l'unanimité des présents.

Avis sur le projet de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Pépille »

Une consultation publique pour l'installation de stockage de déchets inertes sur Montesquieu-Lauragais au lieu-dit « Pépille » est ouverte du lundi 29 juin au lundi 27 juillet. La société CAZAL a le projet de remblayer une parcelle agricole de 9,3 ha en bordure de la départementale D11 avec des déchets inertes (béton, briques, tuiles et céramiques, mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses, verre, mélanges bitumeux ne contenant pas de goudron, terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses, terres et pierres, déchets de matériaux à base de fibre de verre, emballage de verre). Cette parcelle sera remise en culture à la fin du chantier. Ce dossier est soumis à déclaration au titre de la « Loi sur l'eau » pour rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol. Après discussion de l'assemblée, il est proposé de formuler un argumentaire en vue d'un avis défavorable à ce projet, en considérant que :

- le flux de camions n'est pas compatible avec la dangerosité de la route. De plus l'accès au chantier manque de visibilité, d'ailleurs le secteur routier avait émis un avis défavorable lors d'une demande précédente.
- des filières de traitement spécifiques pour les déchets du BTP sont existantes et qu'à l'heure de la transition écologique, il semble inopportun et inconcevable de réaliser un tel projet.
- le milieu aquatique peut être impacté. Certes les déchets inertes sont supposés sans polluants, mais

l'infiltration des eaux pluviales à travers les différents matériaux enfouis peut causer des pollutions des nappes phréatiques. De plus, l'érosion des sols par les eaux de pluie sur cette surface de terrassement, notamment avec la création d'un talus conséquent créera un afflux de particules dans le ruisseau d'En Campane en aval. Ces particules peuvent avoir un impact sur la biodiversité des milieux et la qualité des eaux lorsqu'elles sont présentes en trop grande quantité.

12 voix favorables au rejet du projet : R. Andouard, M-F. Blind, P. Carrière, C. Crouzil, M. Dehays, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, M. Lacheroy, C. Lafon, A. Macher, E. Pouzac.

1 abstention : B. Larroche

Désignation de 24 contribuables pour la commission communale des impôts directs (CCID)

La liste de 24 personnes doit comprendre au moins une personne propriétaire de bois et une personne propriétaire foncier n'habitant pas la commune. Cette liste doit être envoyée à la préfecture qui retiendra seulement 10 personnes pour constituer la CCID. La liste proposée comprend 14 conseillers municipaux et 10 personnes extérieures (Magali Albiges, Anne Andouard, Gabriel Bandiera habitant à Ayguesvives, Albert Carrière, Benoît Julien, Sarah Mahcer, Cyril Pouzac, Karine Pouzac, Michel Ramond habitant à Baziège, Christine Vinsonneau). Approbation à l'unanimité des présents.

Fiche de mise à jour des coordonnées d'alerte

Concernant les alertes de la préfecture, les personnes contactées sont le maire et les adjoints dans l'ordre respectif : maire et classement des adjoints.

Concernant la désignation d'un référent Covid-19, C. Crouzil propose sa candidature. Approbation à l'unanimité des présents.

Travaux voirie dans le cadre du pool-routier

Les devis proposés par le technicien de Terres du Lauragais concernent les dégradations répertoriées par la commission voirie. Ils concernent les chemins de Lardenne (prolongement traversée des eaux pluviales impasse de Narbons et curage des fossés), d'Ayguesvives, de Goudet (purge et reprise de la chaussée localisée), de La Capelle, de Thésauque (passage sous le pont de l'autoroute) et de Saint-Léon (reprise d'un affaissement de talus). Il est décidé de donner suite à tous ces devis sauf pour le chemin de La Capelle pour lequel une rencontre avec la société CAZAL est prévue pour discuter de la qualité des derniers travaux réalisés. De même pour le chemin de Thésauque, une réponse de Vinci est en attente.

Comptes rendus de réunions :

- Élections à Terres du Lauragais les 15 et 16 juillet 2020 : Election de M. PORTET Christian, président / Election de 12 vice-présidents / Election de 12 membres au bureau / Election de 17 membres titulaires au SPEHA (dont C. Lafon) / Election de 17 membres suppléants au SPEHA (dont M. Lacheroy). Créations de la commission locale d'évaluation des charges transférées et d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (1 poste pour Montesquieu).

Informations diverses :

- Courrier d'un administré concernant la pose des compteurs Linky : une réponse sera faite en indiquant que la mairie n'a pas des fonctions de

juriste pour connaître les lois qui seraient censées protéger les habitants en refusant la pose du compteur Linky. Elle n'est pas compétente pour préjuger et encore moins pour définir les bénéficiaires et les risques de ce compteur. La compétence « Electricité » a été transférée au Syndicat d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) qui a une convention de gestion avec ENEDIS. Elle fait confiance au professionnalisme des agents de la société Parera. La mairie sera présente dans le cas où un incident viendrait à nous être signalé.

Séance du 28 septembre 2020

Pouvoirs : P. Carrière pouvoir B. Larroche, P. Fuser pouvoir à C. Lafon

Conseillers absents excusés : C. Crouzil, A. Criado, A. Macher, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Assurance statutaire du personnel.

Cette assurance couvre les risques afférents aux agents, notamment les risques décès et accident et maladie imputables au service, les accidents et maladies non imputables au service et les maladies ordinaires avec une franchise de jours fermes par arrêt. Elle comprend plusieurs choix fonction du nombre de jours pour la franchise :

- choix 1 (franchise de 10 jours) : 18 300 €,
- choix 2 (franchise de 20 jours) : 16 300 €,
- choix 3 (franchise de 30 jours) : 14 600 €,
- choix 4 (sauf maladie ordinaire) : 10 000 €,
- choix 5 (uniquement décès et accident et maladie imputables au service) : 5 000 €.

En 2018, le conseil municipal a opté pour le choix 1 qui correspond à la couverture optimale du contrat groupe assurance statutaire. Après discussion, le choix 1 paraît élevé par rapport au risque et au nombre d'agents. Il est proposé de diminuer cette dépense en fonction du risque en souscrivant au choix 4.

Approbation à l'unanimité des présents.

Nomination d'un délégué à la protection des données (RGPD).

La commune a l'obligation de mise en conformité avec le règlement européen sur la protection des données (RGPD), pour les traitements de données à caractère personnel. Aussi, l'agence technique départementale (HGI/ATD) propose une prestation de délégué à la protection des données (DPD)

mutualisé comprise dans le montant de la cotisation annuelle HGI/ATD et ne donne pas lieu à facturation.

Proposition de désigner l'agence technique départementale (HGI/ATD) en tant que délégué à la protection des données (DPD) auprès de la CNIL. Approbation à l'unanimité.

Proposition de désigner la secrétaire de mairie, Nathalie SOULOUMIAC, comme relai RGPD de la commune auprès de l'ATD. Approbation à l'unanimité.

Renouvellement de la convention SACPA (animaux errants ou morts).

Les communes ont une obligation réglementaire de posséder leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire. La commune a une convention avec la SACPA, fourrière animale située à Bonrepos-sur-Aussonelle, depuis le 1^{er} janvier 2007. Elle fait appel à la SACPA 4 fois par an en moyenne. Proposition de renouveler l'adhésion à ce service pour un coût de 1 146,89 € HT. Approbation à l'unanimité

ONF, certification Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

La certification PEFC permet d'attester, d'afficher et de communiquer sur une gestion durable de la forêt. Le bois Barrat est géré par l'office national de la forêt (ONF), ce qui garantit déjà une bonne gestion de la forêt. Le bois exploité est vendu directement aux habitants de la commune. Le coût d'une certification PEFC s'élève à 65€ forfaitaire + 0,65 €/hectare. Dans ces conditions, cette certification n'est pas jugée utile.

Proposition de ne pas donner suite à cette certification. Approbation à l'unanimité

Radar pédagogique, proposition de maintenance.

Les 2 radars du piétonnier de la RD16 ont été installés en 2014 pour un coût de 7 000 €. Le radar du moulin d'en haut a été installé en 2017. Les frais depuis 2014 s'élèvent à 1 391,74 €. La société Elan Cité propose un devis de maintenance pour les trois radars pédagogiques qui s'élève à 350 € HT/an. Considérant que ces radars sont relativement récents, le risque de panne n'est pas jugé important. Proposition de reporter la souscription à une maintenance d'une année. Approbation à l'unanimité

Devis extincteurs suite à la maintenance annuelle.

Présentation des devis de la société Desautel, pour la maintenance des différents extincteurs des bâtiments communaux. Le coût global s'élève 1 511,31 € TTC = 321,16 € TTC (atelier municipaux) + 140,46 € TTC (mairie) + 402,44 € TTC (école) + 647,25 € TTC (renouvellement extincteurs).

Proposition de se renseigner auprès de la société Desautel et des pompiers pour organiser une formation Incendie - Extincteur pour les employés municipaux et les enseignants.

Devis de remplacement d'une porte à l'école dans l'ancien bâtiment.

Une porte de l'ancien bâtiment présente un mécanisme défectueux et des défauts d'étanchéité. Il est rappelé que les menuiseries de l'ancienne école n'ont pas été changées lors de la rénovation de l'école, uniquement repeintes.

Présentation de deux devis : un devis de la société Muratet pour une porte en bois exotique d'un montant de 14 400 € TTC et un devis de la société Menuiserie du Lauragais pour une porte en aluminium d'un montant de 4 941,67 € TTC

Proposition de retenir le devis de la société Menuiserie du Lauragais. Approbation à l'unanimité.

Proposition d'adhésion à Haute-Garonne Environnement.

Haute-Garonne Environnement est un syndicat mixte à l'initiative du conseil départemental qui organise des rencontres-débats et des visites terrain sur des sujets d'éducation à l'environnement. Le coût de l'adhésion est de 0,05 € par habitant pour les communs de plus de 500 habitants.

Proposition d'adhérer à ce syndicat.

Pour : R. Andouard, M. Dehays, P. Fuser, S. Gasc, C. Lafon.

Contre : M-F Blind, N. Fauré, M. Lacheroy, B. Larroche, E. Pouzac. Les raisons avancées portent essentiellement sur le refus de participer à des « surcouches » administratives. Il existe déjà des associations, notamment Arbres, Nature et

Paysage ou encore Nature Midi-Pyrénées qui peuvent également apporter leur aide aux communes et organiser des événements publics de sensibilisation à l'environnement et la biodiversité. D'autres thématiques peuvent également être abordées via d'autres ressources, notamment au sein du futur conseil municipal des enfants.

Abstention : P. Carrière

Le vote étant ex-æquo, la voix du maire est prépondérante. Approbation pour l'adhésion au syndicat HGE à la majorité des présents.

Candidature à l'implantation d'un nouveau collège.

La commune ne possède pas de terrain pour ce type d'infrastructure. Proposition de ne pas donner suite. Approbation à l'unanimité

Demande de subvention de l'ADAMA transmis par l'AMF.

L'association des anciens maires et adjoints de la Haute-Garonne (ADAMA31) sollicite la commune pour une subvention à leur association. Proposition de ne pas donner suite à cette demande de subvention. Approbation à l'unanimité

Demande de subvention de la société protectrice des animaux (SPA).

Proposition de ne pas donner suite à cette demande de subvention. Approbation à l'unanimité des présents.

Date à fixer pour la prochaine réunion des impôts directs (CCID).

Les membres de la CCID ont été désignés par la direction régionale des finances publiques (DRFIP). La DRFIP a transmis la liste des modifications apportées aux valeurs locatives depuis la précédente réunion. Cette liste doit être analysée par la CCID.

Mise en accessibilité de la mairie

Le conseil départemental 31 a informé la commune ce jour, de la possibilité de bénéficier du reliquat d'enveloppe pour le dossier de demande DETR2020 concernant la mise en accessibilité de la mairie. Le dossier avait reçu un ajournement en raison du nombre trop important de demande. Par rapport à la simulation initiale de financement, le conseil départemental subventionne uniquement à hauteur de 20 % et non pas de 30 %, ce qui représente un différentiel de 11 433 €. Cette dépense est déjà prévue au budget. Le taux de subvention pour la DETR2021 est incertain compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire. La mise en accessibilité de la mairie est prévue dans l'agendas de mise en accessibilité (ADAP) validé par le préfet. A partir de ces éléments, il est proposé de donner suite à cette de

demande de subvention. Approbation à l'unanimité des présents.

Comptes rendus de réunions :

- Commission hydrographique du 23 juillet 2020 : sujet concernant la problématique d'irrigation sur le bassin de l'Hers-Mort pendant les périodes de sécheresse et le besoin de création d'une retenue d'eau.

- Commission territoriale SDEHG du 10 août 2020 : réunion d'installation de la commission. Jean Roussel, maire de Baziège est élu vice-président. R. Andouard sera le représentant de la commune à cette commission territoriale.

- Commission voirie de Terres du Lauragais du 10 septembre 2020 :

- Service « Epareuse » : Projet de réorganisation du service « épareuse » en régie pour tout le territoire avec étude financière comparative entre régie et prestataire.

- Service « Voirie » : objectif de réalisation 2020 : 30% ; Prochain marché : 2022 / Enrobé à froid : 170 tonnes fournies pour 26 000 € et évocation de l'aspect juridique pour les agents communaux avec la solution de la création d'une équipe pour boucher les trous / PATA : ordre de priorité, but toutes les communes sur 3 ans / Curage de fossés : campagnes systématiques / Dégâts d'orage : sensibilisation des agriculteurs / Création de fiches de plainte pour les administrés / Recensement des ouvrages d'art / Intégration des données dans un système d'information géographique (SIG).

- Commission « voirie » du 14 septembre 2020 : Chemin de la Capelle : évocation du problème de dégradation du chemin en présence de la société Casal. La société Casal doit faire des sondages pour voir si le problème d'instabilité de la chaussée provient de présence d'une source d'eau et non pas d'un mauvais drainage de leur part des eaux pluviales / Chemin de la Thésauque au pont de l'autoroute / Travaux pool routier 2020 / Divers / Ordre du jour complémentaire concernant le dépôt de terre à la Pépille. La société Casal souhaite organiser une rencontre avec la commune et les services de l'État pour reconsidérer le projet. Accord des membres de la commission après concertation.

- Commission territoriale n°11 du SMEA du 16 septembre 2020 : installation de la commission territoriale Hers-Ariège qui est composée de 54 représentants et 19 collectivités. Le compte-rendu est disponible en mairie.

- Conseil communautaire de Terres du Lauragais du 22 septembre 2020 : Le compte-rendu est disponible en mairie. Information concernant la

nécessité de délibérer prochainement en conseil municipal pour :

- l'opposition au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le président de la communauté de communes ne souhaite pas s'engager dans cette démarche pour l'instant.

- l'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police du maire sur la voirie. Lors des prochains conseils communautaires, les conseillers municipaux pourront y assister.

- Commission « Aide administrative » du 24 septembre 2020 : mise en place d'un accueil du public lors de permanences le mercredi de 17h30 à 18h30.

- Réunion d'installation du SPEHA du 24 septembre 2020 : Le président est Jean-Louis Rémy. Le compte-rendu est disponible en mairie.

- CCAS du 25 septembre 2020 : M. Dehays est élue à l'unanimité vice-présidente. Examen de dossiers d'aides médicalisées. Questions diverses. Présentation des colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans.

- Conseil syndical SMEA du 28 septembre 2020 : installation du conseil syndical.

Informations diverses :

- Urbanisme- Station d'épuration : Contentieux par rapport à la décision de non opposition à la déclaration préalable du 24 février 2017 portant sur la construction de la station d'épuration. Cette affaire sera appelée à l'audience publique du tribunal administratif de Toulouse du 9 octobre 2020. Selon, le cabinet Bouyssou qui assure la défense de la commune, la présence d'un avocat n'est pas indispensable car l'audience est écrite. Si la commune estime la nécessité d'être représenté cela induit un coût supplémentaire de 450 € TTC. Proposition de se ranger à l'avis du cabinet Bouyssou qui dit que sa présence n'est pas indispensable. Approbation à l'unanimité des présents.

- Rentrée scolaire 2020 : l'école de la commune compte 113 enfants. Concernant les familles ayant quitté la commune en cours d'année scolaire 2019/2020, 3 enfants restent scolarisés sur la commune sur les 8 enfants concernés.

- Analyses légionnelles : les contrôles réalisés au niveau des sanitaires de l'école maternelle et de la douchette à la cantine sont conformes.

- Secrétariat : V. Sommer effectue des remplacements de secrétariat dans les communes de Vieilleville et de Cessales. Le secrétariat de la commune n'est pas impacté.

- Covid-19 – Test PCR : les infirmières du secteurs (Purday Dhollande, Sophie Beauverger)

s'organisent pour effectuer des tests PCR à domicile. A compter du mardi 21 septembre : 1 à 2 fois par semaine pour les patients avec prescription médicale. La prise de rendez-vous s'effectue au 06.67.19.57.73 ou

drivecovidmontesquieu@gmail.com.

Elles souhaitent effectuer un drive sur le parking de la mairie avec le prêt éventuel du foyer des jeunes. L'agence régionale de la santé (ARS) a émis un refus à cette initiative.

- Résultats des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : Les nouveaux (elles) sénateurs (rices) du département : Claude RAYNAL, Emilienne POUMIROL, Alain CHATILLON, Brigitte MICOULEAU, Pierre MEDEVIELLE

- Droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE) : le décret n°2020-942 du 29 juillet 2020 prévoit pour les élus communaux et intercommunaux, 20 heures de DIFE pour chaque année du mandat.

- Location de l'appartement rue des Plumassières : demande de location de ce logement par Carla SALIETI, en poste actuellement comme animatrice à l'accueil de loisirs de la commune. Accord pour donner suite à cette demande. Proposition de prendre contact avec une agence immobilière pour évaluer le montant du loyer et procéder à la contractualisation de cette location.

- Mise en place du conseil municipal des enfants : l'animation ne peut être assumée par les animatrices de l'accueil de loisirs comme précédemment. Elles font face à une charge de travail supplémentaire en raison du respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19. Les élus de la commission « conseil municipal des enfants » prendront en charge son animation.

Séance du 27 octobre 2020

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Lors de la séance du 10 octobre 2016, le précédent conseil municipal avait délibéré pour la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune afin d'assurer la sécurité des personnes. La condition de prise en charge étant le signalement en mairie qui fait appel à un prestataire de service. En 2020, la société « Arbres et forêts services » est intervenue 3 fois pour 120 € TTC par intervention. Les interventions comprennent l'enlèvement à ras du sol, sur une maison et à la cime d'un arbre. Proposition de renouveler cette procédure. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Attribution d'un nom au groupe scolaire

C. Lafon retrace l'historique du groupe scolaire : En novembre 1954, la mairie achète 85 m² de terrain pour 30 000 francs à Marius IZAR. En 1957, achat de 38 m² de terrain pour 35 000 francs à Marius AGAR. En juin 1959, donation de 57 m² de terrain par François IZAR. Ces terrains ont permis l'agrandissement de la cantine et la création de 2 classes à l'étage. Les bâtiments ayant permis l'agrandissement de l'école en 2019 sont les locaux de l'ancienne boulangerie. Marius IZAR était le boulanger du village qui montra une grande générosité pendant la seconde guerre mondiale en offrant des tickets de rationnement aux personnes

dans le besoin. C. Lafon propose de donner son nom au groupe scolaire : « Groupe scolaire Marius IZAR ». Cette proposition a été validée en conseil d'école du 27 février 2020.

Approbation à l'unanimité des conseillers.

Choix du fournisseur d'énergie pour 2021

Conformément à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, le contrat aux tarifs réglementés de vente d'électricité prendra fin au 1^{er} janvier 2021. La municipalité doit signer un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de son choix avant cette date. Actuellement, la municipalité possède plusieurs abonnements pour les divers bâtiments : éclairage public pour 3 kVA, groupe scolaire pour 36 kVA, garderie pour 18 kVA, cabane de chasse pour 6 kVA, boulodrome pour 9 kVA, école maternelle pour 30 kVA, appartement rue des plumassières pour 36 kVA, terrain de tennis pour 6 kVA, vestiaires et stade pour 9 kVA, mairie pour 30 kVA. Il faudra revoir la puissance de certains abonnements qui paraissent trop élevés par rapport au besoin.

L'étude comparative est réalisée sur la base de la facture des bâtiments de la mairie pour les mois de janvier et février 2020. A partir de cette facture, une consommation annuelle est ainsi projetée à 5 518 € même si la consommation est plus élevée durant ces mois d'hiver. La proposition d'EDF s'élève à 5 519 €. Les autres offres du marché s'élèvent aux alentours de 6 500 €. L'argument de la qualité du service après-vente est avancé en

faveur d'EDF. De plus, il sera toujours possible de changer ultérieurement. Proposition de choisir EDF pour 2021.

Approbation à l'unanimité des conseillers.

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à "Haute-Garonne Environnement"

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à Haute-Garonne Environnement. Il est nécessaire de nommer un représentant titulaire et un suppléant. R. Andouard se propose comme titulaire et M. Dehays comme suppléante.

Marché de plein vent, demande d'emplacement

Une entreprise de commercialisation de fruits et légumes en provenance de producteurs locaux demande l'autorisation pour installer son étal tous les vendredis de 15h à 19h15 à compter du 30 octobre 2020 sur la place de la mairie. Proposition d'autoriser ce marché. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Devis de restauration d'un autel à l'église

Un autel en marbre de l'église nécessite une restauration. L'entreprise AD Pierres propose un devis pour un montant de 1 980 € TTC. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Participation à l'opération "Brioche" de l'Unapei pour les personnes en situation de handicap mental

L'association Unapei organise une vente de brioches afin de récolter des fonds en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel. Proposition de commander des brioches au nombre de 15 pour la cantine scolaire sous réserve d'un éventuel confinement. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Délibération d'opposition au plan local d'urbanisme intercommunal

Le président de la communauté de commune n'est pas opposé au principe du plan local d'urbanisme intercommunal mais il estime que les services ne sont pas prêts pour s'engager dans une telle procédure pour l'instant. Proposition de s'opposer au transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme à la communauté de commune. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Projet d'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police routière du maire

Certains pouvoirs de police spéciale du maire sont transférés automatiquement au président de la communauté de communes. C. Lafon informe les conseillers de la prise d'un arrêté pour s'opposer au transfert de pouvoir de police concernant la voirie : police de la circulation et du stationnement et/ou

la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

Classification des chemins communaux et ruraux

Présentation d'un atlas des chemins ruraux et communaux. L'inventaire de ces chemins a été réalisé lors du précédent mandat. Il n'appelle aucune remarque. Proposition d'adopter l'atlas en l'état. Approbation à l'unanimité des conseillers. Proposition de mettre l'atlas sur le site internet de la mairie en précisant que certains chemins ruraux recensés ne sont pas praticables et ne doivent pas être considérés comme des chemins de randonnées.

Vente d'une remorque des ateliers municipaux qui n'est plus utilisée

Les ateliers municipaux stockent une vieille remorque en mauvais état. Il est décidé de la vendre en l'état pour un montant de 500 € à Jérémy Cazeaux. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Comptes rendus de réunions :

- Rencontre avec « ASF » du 6 octobre 2020 : La mairie a évoqué la situation des chemins de dessertes longeant l'A61 et l'A66 qui ne figurent pas au cadastre, considérant que la commune de Montesquieu-Lauragais est propriétaire suite aux rétrocessions effectuées à la fin des chantiers. Les ASF s'engagent à analyser ce dossier et à faire un retour à la mairie sur la procédure à mener pour rectifier cette anomalie.

- Terres du Lauragais – information ordures ménagères du 6 octobre 2020 : trois principes de collecte ont été comparés lors du précédent mandat : porte à porte, apport volontaire aux conteneurs (actuellement), apport volontaire aux bornes aériennes. Le précédent conseil communautaire avait adopté l'apport volontaire aux conteneurs. La commune aurait environ 10 points de collecte.

- Expertise dégâts causés à M. Tucic par le pluvial communale du 8 octobre 2020 : En présence de l'expert assurance, du SMEA et de la mairie (C. Lafon et S. Gasc). Il n'y pas de nouveaux dégâts. Après 2 réunions, il était nécessaire de faire un point. La commune avait manifesté au SMEA et à M. Tucic son intention de dissocier cette affaire de l'étude globale du pluvial sur la commune. Le SMEA s'engage à réaliser un relevé topographique dès la semaine suivante. Ce relevé permettra d'édifier une solution technique et un chiffrage des travaux qui sera pris en charge par la commune.

- Formation alarme incendie et intrusion au groupe scolaire du 8 octobre 2020 : Cette formation dispensée aux personnels utilisateurs a été réalisée par l'entreprise L2E. Constat : Les 2 alarmes

fonctionnent bien. L'alarme intrusion sera mise en service rapidement. Le code d'accès sera changé périodiquement. La solution technique du report du signal d'alarme sur un téléphone est à l'étude par L2E. La protection de la mairie a été aussi envisagé. Les solutions techniques sont à l'étude. Plusieurs entreprises seront sollicitées pour des devis.

- Point sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au centre de gestion le 9 octobre 2020. C. Lafon et N. Souloumiac ont assisté à une présentation de ce dispositif indemnitaire à mettre en place pour le régime indemnitaire des agents communaux. Le Centre de gestion engage l'étude de faisabilité pour un coût de l'étude de 600 € et doit donner une première analyse d'ici quinze jours. L'application dès l'année prochaine est fonction de la réunion du Comité Technique en fin d'année. Le Conseil municipal aura à se prononcer sur la simulation financière, notamment sur l'enveloppe allouée pour le régime indemnitaire équivalent à une prime.

- Point sur l'enfouissement de déchets inertes à la Pépille du 9 octobre 2020 : présents : B. Larroche, S. Gasc et C. Lafon pour la mairie, F. Mathieu pour l'entreprise Cazal, C. Brunel pour le bureau d'étude environnemental Géo Plus Environnement, A. K. Benjebbar du secteur routier, M. Métifeu de la mairie de Nailloux et M. Enes de la DREAL. Points évoqués : les enfouissements s'étalent sur une période de 10 ans. En période de stockage, circulation de 20 camions/jour. Le lavage des chaussées est avancé mais cet élément ne figure pas au dossier. Sur le chantier d'extraction, l'entreprise Cazal prélève des échantillons des déchets qui sont contrôlés par un organisme indépendant. La DREAL ne contrôle pas en temps réel les dépôts. Elle intervient sur demande d'un particulier. Il est avancé que l'étude d'impact n'a pas relevé d'enjeu environnemental sur le site de la Pépille. Le représentant de la mairie de Nailloux demande s'il n'y aura que de la terre. Le représentant de Cazal indique que le dossier affiche les différents déchets inertes que contient la nomenclature réglementaire, mais qu'il s'agit essentiellement de terre. Dans le cas de ruissellement, l'entreprise Cazal s'engage à entretenir les fossés en aval. La position de la commune pourra être revue lors d'un nouveau dépôt du dossier auprès de la DREAL.

- Exercice « Plan Particulier de Mise en Sûreté » PPMS intrusion-attentat à l'école du 13 octobre

2020 : l'exercice s'est parfaitement déroulé en présence de la mairie (S. Gasc) et de la Gendarmerie. L'exercice a permis de noter des améliorations : le signal audio n'est pas entendu en tout point, vérifier la fermeture des portes à clés, étudier la possibilité de déclencher l'alerte de plusieurs endroits.

- Rencontre avec le secteur routier de Villefranche le 13 octobre :

Cette réunion annuelle est l'occasion de faire le point sur les aménagements routiers.

Dans le cadre des amendes de Police : point 1 : aménagement d'un plateau au Moulin d'En Haut, projet modifié, en cours devis établi ; point 2 : aménagement de chicanes côte d'En Serny, projet modifié, en cours devis établi. Pour ces 2 points, rencontre technique avec l'entreprise et le secteur routier à organiser ; point 3 : Création du parking de la mairie. Cet aménagement est éligible avec une subvention pouvant s'élever à 40% du coût global. La demande a été faite et remise en mains propres.

Dossiers complémentaires abordés : point 4 : talus dégradé au-dessus du fossé route de Nailloux au lieu-dit « Trast ». Le secteur routier demande l'envoi d'un courrier avec photos ; point 5 : apporter une solution pour réguler le stationnement au niveau du virage de la route de Villenouvelle à l'écluse de Négra qui pose des problèmes de sécurité. Le secteur routier doit se rendre sur place pour analyser ce problème ; point 6 : trouver une solution technique pour modifier le croisement entre la départementale et le chemin communal de Goudet au niveau du rond-point provisoire à la station d'épuration.

- Hommage à Denis Galinier le 15 octobre 2020 : ancien conseiller et adjoint.

- Commission CCID du 16 octobre 2020 : Présentation des commissaires et buts de cette commission. Les mises à jour proposés par l'administration ont été validées. Le fichier des logements de la commune, à jour des montants de la taxe foncière, doit être complété avec le critères de la surface des logements pour pouvoir établir des comparaisons. Une demande d'aide a été faite auprès du service des impôts pour la procédure à suivre pour taxer les surfaces non déclarées.

Informations diverses :

- Urbanisme : Tribunal administratif pour la DP de non opposition de la station d'épuration : le compte-rendu de l'audience du 9 octobre 2020 invoque une incompatibilité avec l'exercice d'une activité agricole sur ce terrain. L'avocat présent lors de l'audience a contesté l'analyse du rapporteur

public. Il a envoyé une note en délibéré le 15 octobre 2020. Une nouvelle audience est programmée le 13 novembre 2020. Proposition de demander à l'avocat d'assister à cette audience. Accord de l'assemblée.

- Installation d'un extracteur d'air à la cantine : elle a été réalisée durant les vacances de la Toussaint. L'entreprise propose l'achat d'un deuxième jeu de gicleur pour le lave-vaisselle pour permettre un nettoyage régulier, pour un montant de 200 €. Elle a également proposé une solution technique pour la mise en place d'un bac de récupération des graisses conformément à la demande du SMEA lors d'un contrôle.

- L'entreprise « Métallerie du Fort » propose un devis pour un montant de 570 € : 120 € pour une traverse pour le parking à vélo et 450 € pour une passerelle permettant la circulation de la machine de nettoyage entre les différents niveaux de la salle des fêtes. Le bon de commande a été passé.

- La société ACP spécialisée dans le traitement des nuisances des pigeons propose une intervention sur un bâtiment privé de la Grande Rue pour un montant d'environ 7 000 €. Elle précise que cette solution technique ne fera que repousser le problème ailleurs. La meilleure solution est la création d'un pigeonnier permettant la régulation de la population par le prélèvement des œufs.

- Modification de la composition des commissions communales : contrôle des élections : M-F. Blind titulaire et A. Mahcer suppléant. Plan communal de sauvegarde : N. Fauré passe à la cellule communication.

- Location appartement rue des plumassières : gestion de la location par la bourse de l'immobilier à Villefranche de Lauragais. Loyer : 380 € ; Honoraires location : 10% du loyer annuel soit 456 € ; Honoraires gestion : 10% du loyer annuel soit 456 € ; Soit un global de frais mairie de 20% ; DPE : consommation conventionnelle : classe D ; DPE : émission classe : B ; Superficie : 47,66 m² plus utilisable : 41,79 m² ; Locataire : Mme Carla SALIETI.

- Terres du Lauragais : mise en place d'un système d'information géographique (SIG).

- Groupe scolaire : la directrice signale un bruit inhabituel au niveau du monte-charge. Ce signalement sera vérifié. Dans le cas où le bruit inhabituel est confirmé, le service maintenance sera contacté.

- Arrêté de catastrophe naturelle : le 24 février 2020, une demande de reconnaissance pour catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour

l'année 2019 a été faite auprès de la préfecture par la mairie. Cette demande n'a pas été suivie de réponse. Plusieurs communes du Lauragais sont dans la même situation. Aussi, en date du 29 septembre 2020, certains maires, dont C. Lafon, ont adressé un courrier commun à la préfecture pour demander un courrier de confirmation sur le rejet par arrêté interministériel du 28 juillet 2020 publié au Journal Officiel du 3 septembre 2020.

- Croix du moulin d'en bas descellée : par mail en date du 6 octobre 2020, un administré informe la mairie que la croix du moulin d'en bas a été heurtée par un camion. P. Carrière indique que cet incident n'est pas récent. Le descellement léger ne présente pas un danger.

- Classement des abords du Canal du Midi : le Conseil d'État informe la commune par un courrier en date du 23 septembre 2020 sur la requête faite par la commune de Vias pour l'annulation du décret du 25 septembre 2017 du Premier ministre portant classement au titre des sites, des paysages du canal du midi. L'affaire est inscrite au rôle de la séance publique de jugement du 1^{er} octobre 2020. Les décisions sont rendues publiques dans un délai moyen de trois semaines après la séance.

- Stationnement rue des Plumassières : demande par mail en date du 19 octobre 2020 d'un administré pour interdire le stationnement sur une place au 22 rue des Plumassières durant 48 h pour l'installation d'un échafaudage afin de ne pas bloquer la circulation. Une réponse a été apportée le 19 octobre 2020 en demandant des précisions sur le jour pour établir l'interdiction de stationnement.

- Travaux du SDEHG : branchement d'une maison individuelle pour un administré.

- Réponse au courrier d'un administré : par mail en date du 28 septembre 2020, un administré a fait la demande de l'aide des agents communaux pour le nettoyage d'une partie de son terrain en invoquant que son terrain a servi avant son acquisition de décharge. La mairie a répondu par mail en date du 6 octobre 2020 suite à une consultation des conseillers municipaux. Un avis défavorable a été émis à cette demande avec les arguments suivants : les agents publics ne peuvent, par déontologie, intervenir dans le domaine privé. Une intervention de ce type aurait pour conséquence de créer un précédent qui compliquerait la gestion des futures et nombreuses demandes. De plus cela serait une concurrence déloyale par rapport aux entreprises qui peuvent assurer cette prestation.

- Assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE) du 21 septembre 2020 : le bilan

financier affiche un bilan général de 3 342, 94 €. C. Lafon a demandé la composition du bureau pour la communiquer à E. Pouzac qui assure la communication avec les associations.

- Fonctionnement de l'accueil de loisirs (ALAE) : Un courrier d'information pour comportement incorrect a été envoyé à une famille. Un avertissement pour comportement incorrect et

indiscipliné récurrent a été adressé à une autre famille.

- Communiqué de presse de la préfecture sur le Covid-19 en date du 24 octobre 2020 : extension du couvre-feu et les mêmes mesures s'appliquent sur tout le territoire de la Haute-Garonne sans distinction de zones différenciées.

Séance du 24 novembre 2020

Conseillers absents excusés : A. Criado, M-F Blind
Pouvoirs : B. Larroche pouvoir à P. Carrière, C. Crouzil pouvoir à A. Mahcer

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Ordre du jour complémentaire :

C. Lafon propose un ordre du jour complémentaire concernant le point 10 – Information municipale : application smartphone « MycityPocket ». Accord des conseillers.

Proposition d'assiette de coupe de bois pour 2021 au bois Barrat.

C. Lafon présente un plan du bois Barrat avec un historique des coupes depuis 2015. Des incohérences sont soulevées par N. Fauré et P. Carrière. Il semblerait que la coupe de bois prévue en 2020 sur les secteurs 1d, 2a et 3b ne corresponde pas aux secteurs réellement coupés. P. Carrière et C. Crouzil doivent se rapprocher du technicien M. Grandet de l'ONF pour discuter de ce point et du suivi des coupes. L'ONF propose de reporter la coupe du secteur 2b initialement prévu en 2021 à 2025. Proposition de suivre le conseil de l'ONF.

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Fixation du tarif de vente du bois de chauffage aux habitants de la commune.

La coupe de bois du bois Barrat de 2020 a permis de sortir 73 stères coupé à 1 mètre. La coupe a été réalisée par la société EIRL Tabert Nicolas pour un coût de 3 044,80 € TTC (1 760 € TTC pour l'abattage et de 1 284,80 € TTC). Il est décidé de mettre à la vente 72 stères, afin de garder un stère de marge. La commission Bois Barrat propose un prix du stère à 50 €. Ce prix se base sur le prix pratiqué par les négociants en bois qui tourne aux alentours de 70 €/stère coupé à 50 cm. En tenant compte du coût de la coupe, le bénéfice est de 555,20 €. Ce coût ne comprend pas les heures supplémentaires payées aux agents communaux qui assuraient la distribution les années précédentes. Aussi, A. Mahcer propose que la distribution soit assurée par les élus membres de la commission Bois Barrat.

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Devis de travaux de voirie au chemin de Thésauque, assainissement pluvial.

La chaussée du chemin de Thésauque au niveau du passage sous le pont de l'autoroute présente des nids de poules récurrents. Ce problème provient d'une mauvaise évacuation des eaux pluviales. Le technicien de Terres du Lauragais et la commission voirie propose de réaliser un puits d'infiltration pour la gestion des eaux de ruissellements. Le devis de ces travaux s'élève à 18 910,80 € TTC. Ces travaux rentrent dans le budget du pool routier 2019/2021.

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Choix du fournisseur d'arbres pour le parking de la mairie.

C. Lafon informe de l'attribution d'une subvention du conseil départemental à hauteur de 40 % du montant des travaux pour le parking au titre des amendes de police – programme 2020.

Le bilan des travaux affiche un montant de 19 068,24 € TTC.

	Prévu	Réalisé
Location matériel	2 785,54	6 243,95
Matériaux	5 033,80	12 824,29
Imprévus	1 000,00	
Total	8 819,34	19 068,24

Il reste à prendre en compte le coût de l'aménagement paysager (gazon, plantations) et le coût des matériaux pour la gestion des eaux pluviales, dont le chiffrage est à réaliser. Ces travaux étant prévu dans les mois prochains.

Concernant les plantations, deux devis pour la fourniture d'arbres (3 paulownia tomentosa, 3 liquidambar styraciflua) sont présentés :

- Société « Le Jardin de Jade » pour un montant de 632,88 € TTC
- Société « Sarl Jardi Concept'art » pour un montant de 483,00 € TTC

Proposition de retenir le moins disant pour la même prestation.

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Devis de réparation des vitraux de l'église.

Les vitraux ont été rénovés lors de la rénovation complète de l'église en 2004. Un vitrail présente plusieurs trous. La société Leocadie propose un devis de réfection pour un montant de 4 890 €.

Proposition de donner un accord de principe pour que l'entreprise programme ces travaux en 2021. La commission finance devra prendre en compte cette dépense pour le budget 2021. Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Devis de remplacement des pneus du tracteur.

Présentation de plusieurs devis pour le remplacement des pneus. Proposition de retenir le devis de Euromaster pour un montant de 1 891,44 € TTC. Les autres devis de la société Azema pneus ne peuvent être retenus car la société ne dispose pas du matériel adéquat pour le faire surplace. A. Mahcer propose que les dépenses courantes et surtout relevant de la sécurité des agents soient engagées sans approbation du conseil municipal avec uniquement une information

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Proposition de délibération pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Présentation des différents documents préparés par le centre de gestion tenant compte des postes présents à la mairie. Proposition de délibérer pour la mise en place de la RIFSEEP.

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de subvention de l'association "AFMTÉLÉTHON".

Proposition de ne pas donner suite à cette demande de subvention conformément à la ligne de conduite de la municipalité par rapport aux sollicitations pour les dons. Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Abonnement à la "Voix du Midi".

La municipalité est actuellement abonnée à la Dépêche du Midi. Proposition de s'abonner à la Voix du Midi, un journal qui publie des articles sur les événements de la commune : soit un abonnement numérique pour un montant de 25 €/an, soit un abonnement duo (numérique + papier) pour un montant de 50 €/an. Approbation à l'unanimité des conseillers présents pour l'abonnement duo.

Information municipale : application mobile MyCityPocket

Des devis ont été réalisés pour l'installation d'un panneau d'information lumineux. Le montant du devis le plus bas s'élève à 5 000 €. Il est décidé de reporter l'étude de cet investissement au budget 2021. Aussi, la société Elan cité propose une

application MyCityPocket téléchargeable par les administrés sur smartphone avec un abonnement pour un montant de 118,80 € TTC/an. Cette application permet la diffusion d'informations succinctes et rapides du même type que les informations pouvant être diffusées sur un panneau d'information lumineux. Un courrier d'information sera distribué aux habitants pour les informer. Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

Comptes rendus de réunions :

- Accessibilité de la mairie et création de wc publics à l'extérieur : rencontre avec Mme Boudin, architecte le 10 novembre 2020 pour réaliser la déclaration préalable

- Groupe « Archive » du 10 novembre 2020 : état des lieux sommaire des archives, visite du grenier et découvertes d'archives ficelés, tri et classement de ces archives.

- Cérémonie 11 novembre 2020 : dépôts de gerbe par les élus uniquement

- Groupe « Cimetière » du 12 novembre 2020 : devis en cours pour l'achat d'un columbarium et de caves urnes funéraires.

- Groupe « Bois Barrat » du 14 novembre 2020 : discussion des points suivants : l'entretien de l'aire de pique-nique et des sentiers, le balisage des sentiers, le balisage d'un sentier depuis le village, la création d'un sentier botanique avec l'aide de l'ONF, modification de la barrière à l'entrée du bois, création d'un nouveau sentier.

Informations diverses :

- Tribunal administratif concernant l'affaire de la non – opposition à la déclaration préalable pour la station d'épuration : lors de l'audience du 13 novembre 2020, contrairement à l'audience du 9 octobre 2020, le Rapporteur Public a conclu au rejet de la requête.

- Permis de construire pour la station d'épuration - SMEA31 déposé le 8 octobre 2020 : le dossier a été établi en concertation avec le pôle Canal du Midi constitué de la DDT31, la DREAL Occitanie, l'ABF et VNF. Malgré cette concertation, l'architecte des Bâtiments de France émet des réserves.

- Location de l'appartement rue des plumassières : le contrat a été réalisé par la mairie pour une durée de 6 ans. L'agence immobilière ayant fait l'évaluation du montant de la location s'est aperçue qu'elle n'avait pas l'habilitation pour la gestion d'un bien appartenant à une collectivité territoriale.

Remarques diverses :

- Amendes de police pour l'aménagement des ralentisseurs au Moulin d'en haut et côte d'En Serny : reprendre contact avec le secteur routier dans le mois.

Cérémonie de la Victoire et de la Paix 11 novembre 2020

Une commémoration particulière cette année en l'absence des Anciens Combattants et du public, mais nous nous devons de leur rendre hommage et de vous représenter à cette cérémonie.

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillettes blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un de ces poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

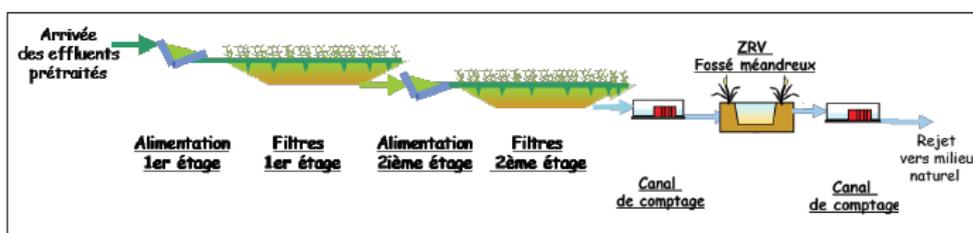
Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu ».



Le projet de station d'épuration... 10 ans déjà

Cela fait environ 10 ans que le projet de la future station d'épuration a débuté en prévision du remplacement de la station actuelle de 300 EH construite en 1987, devenu vétuste et inadaptée au traitement des charges polluantes futures.

La capacité de la future station d'épuration sera de 720 EH pour le raccordement des habitations existantes (359 EH), pour l'extension du réseau sur la côte et le quartier d'En Serny (170 EH) et pour de futurs abonnés (188 EH). Le système de traitement se fera par bassins plantés de roseaux avant rejet dans le ruisseau de Cantomerle.



Plan de coupe du système de filtration

Depuis 10 ans, ce projet a rencontré divers obstacles administratifs, les derniers sont liés à la procédure de validation des projets compris dans le périmètre du site classé des abords du canal du Midi : - mars 2019 : réunion de présentation par le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31), maîtrise d'ouvrage, d'un projet adapté à l'inspectrice des sites classés de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie (DREAL).

- Mai 2020 : après de nombreux échanges sur les prescriptions à prendre en compte, un nouveau projet est soumis par le SMEA 31 au Pôle Canal intégrant les prescriptions demandées.

- le 27 mai 2020 : compte-rendu du Pôle Canal sur le projet demandant des précisions sur le projet.

- le 2 juillet 2020 : le SMEA 31 transmet les éléments de réponses au Pôle Canal.

- le 27 juillet 2020 : la DREAL confirme que les compléments fournis répondent aux questions soulevées. Le permis d'aménager peut être déposé.
- le 8 octobre 2020 : dépôt d'un permis d'aménager après une longue période d'échanges entre le SMEA 31, le Pôle Canal et Mme Brou-Poirier, l'architecte des bâtiments de France (ABF).
- le 5 novembre 2020 : courrier de Mme Brou-Poirier émettant plusieurs réserves au permis d'aménager. Les réserves concernent la demande de pièces complémentaires et des prescriptions pour le remplacement du bardage bois par des briquettes du local technique.
- le 23 novembre 2020 : le SMEA envoie les éléments demandés à l'ABF.
- le 27 décembre 2020 : l'ABF reconduit sa demande du 5 novembre, considérant que les réponses apportées par le SMEA 31 ne sont pas satisfaisante. Les réserves émises sont les suivantes : « Cet isolement du projet au milieu de deux parcelles sans qu'il ne s'appuie sur les lignes de composition paysagères du site ne concourt pas à son intégration. Le traitement des bassins semi enterrés manque de détails et leur représentation est très sommaire. Il conviendrait d'en fournir des façades précises cotées et à plus grande échelle. Le traitement des élévations visibles de ces ouvrages ainsi que du local technique mérite une plus grande réflexion sur leur traitement, le recours systématique au bardage en bois posant question de sa légitimité en pays Lauragais caractérisé par l'emploi de la brique foraine. »
- le 30 décembre 2020 : le permis de démolir la station actuelle est accordé.



Plan de masse

Cet historique démontre la complexité de l'administration française et la ténacité de certains fonctionnaires. La prochaine étape est la validation du permis d'aménager par l'ABF et la DREAL, afin que le projet puisse être présenté dans une ultime commission départementale des sites naturels et des paysages. Le permis d'aménager doit ensuite être approuvé par le ministre en charge de la transition écologique dans un délai de 8 mois, du fait du site classé de canal du Midi. En espérant que l'année 2021 voit enfin le projet aboutir après tant d'énergie dépensée par les différents intervenants.

Bilan des travaux du parking de la mairie

L'aboutissement de ce beau projet a pu voir le jour grâce aux agents municipaux Frédéric Frette et Guillaume Marquié. Ils ont su mettre en œuvre leur savoir-faire dans un temps imparti relativement restreint.

Aujourd'hui, tout le monde peut apprécier ce parking fonctionnel pour les différentes activités au sein du village, surtout pour les parents d'élèves. Un aménagement pour les vélos et les motos a également été créé.

Côté finance, ce projet a pu être réalisé avec un coût réduit par rapport à une réalisation en sous-traitance. Le coût global s'élève à 20 000 €. Une subvention au titre des amendes de police a été accordée à hauteur de 40 %.



Parking pour les motos et vélos

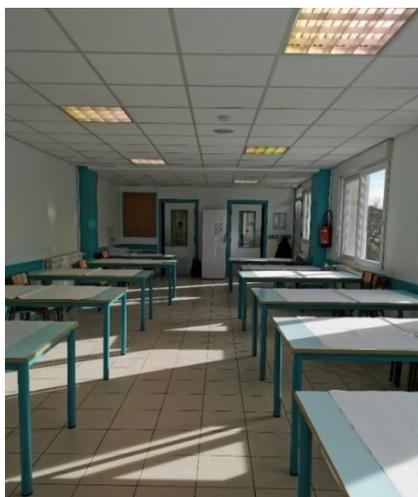


Place pour personne à mobilité réduite

Rafraîchissement de la cantine

Lors de la rentrée du 4 janvier 2021, les élèves de CP, CE et CM ont pu découvrir une salle de cantine plus lumineuse et accueillante. Des dalles ont été posées au plafond pour une meilleure insonorisation et les murs ont été repeints. Ces travaux ont été réalisés par les agents municipaux pendant les vacances de Noël.

Un grand merci à nos deux techniciens Frédéric et Guillaume pour leur investissement qui a permis une économie substantielle à la commune par rapport à des travaux faits par une entreprise extérieure.



Travaux de voirie

Pour la sécurité des riverains, la communauté des communes en accord avec la municipalité a engagé des travaux de voirie, notamment sur les chemins d'Ayguevives, de Goudet, de St Léon et de Lardenne.

La chaussée du chemin de Thésauque au niveau du passage sous le pont de l'autoroute qui présentait des nids de poules récurrents a été refaite à neuf. Cette dégradation provenait d'une mauvaise évacuation des eaux pluviales. Un puisard a été réalisé afin de canaliser les eaux de ruissellement.

D'autres travaux seront à prévoir au printemps.

Rappel : concernant les végétaux situés sur le domaine privé et dépassant sur la voirie communale ou départementale, nous vous invitons à veiller à leur taille. Un inventaire des lieux problématiques sera réalisé au printemps assorti d'un envoi d'un courrier aux administrés concernés.



Passage du chemin de la Thésauque sous l'autoroute A66

Fonctionnement de l'école et de l'ALAE avec le protocole sanitaire

L'ensemble de l'équipe enseignante, l'ALAE (accueil de loisirs) et le personnel municipal ont tout mis en œuvre pour maintenir l'accueil des enfants de la maternelle et de l'élémentaire. Ils ont fait preuve de réactivité et d'ingéniosité pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le protocole sanitaire de l'école a été renforcé :

- Port du masque obligatoire dès 6 ans (du CP au CM2). Une réserve de masques a été fournie par la mairie pour pallier d'éventuels manques.
- Limitation du brassage des classes

Afin de limiter au maximum le brassage des enfants et de favoriser la distanciation physique sur le temps de la pause méridienne, il a été demandé aux parents qui en avaient la possibilité de récupérer leurs enfants.

Lors du conseil d'école du 3 novembre 2020, il a été décidé de renforcer le protocole sanitaire sur le temps de la cantine en cohérence avec les temps de classe. Les locaux de la cantine ne permettant pas le respect de la distanciation physique en présence des effectifs complets, il a été décidé à partir du 12 novembre 2020 de séparer les élèves en 2 groupes en demandant aux parents d'élèves de fournir un pique-nique 2 jours par semaine. Le pique-nique était pris dans les salles de l'accueil de loisirs.

Le 1^{er} décembre 2020, la directrice de l'ALAE Christine Laffite et la cantinière Gishlaine Hébrard ont mis en place un deuxième service permettant aux enfants de prendre un repas chaud plutôt qu'un pique-nique. Nous les remercions pour leur initiative et leur investissement.

Lutte contre la prolifération des pigeons

Les nuisances des pigeons au sein du village ne sont pas un problème propre à Montesquieu-Lauragais. La lutte contre la prolifération des pigeons est une préoccupation pour d'autres municipalités.

La solution technique pour maîtriser la population des pigeons n'est pas évidente. La municipalité a déjà expérimenté le piégeage en sous-traitance par l'entreprise Avipur, sans résultats probants. En 2018, elle a investi dans la pose d'un filet dans la ruelle intérieure entre l'église et les maisons de la rue des Plumassières pour un coût de 10 000 €. Les pigeons arrivent tout de même à se frayer un chemin...



Ville de Libourne © Crédit photo : photo stéphane klein

La municipalité envisage de se tourner vers des solutions alternatives. Dans un premier temps, elle a pris contact avec un fauconnier pour expérimenter l'effarouchement.

Elle étudie également la faisabilité technique et financière de la construction d'un pigeonnier contraceptif en bois sur le modèle d'autres communes. Cette méthode consiste à réunir les pigeons pour prélever les œufs pour limiter leur développement.

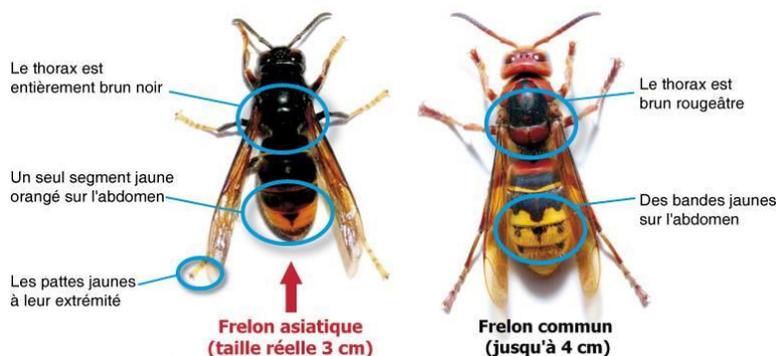
Prise en charge de la destruction de nids de frelons asiatiques

Le 27 octobre 2020, le conseil municipal a voté la reconduction de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques. La destruction des nids de frelons européens et des nids de guêpes n'est pas concernée par cette disposition.

En 2020, trois interventions ont eu lieu sur le territoire de la commune.

Comment reconnaître et débusquer un nid de frelons asiatiques ?

L'arrivée du printemps correspond au réveil du frelon asiatique. À l'œil, le frelon asiatique aux pattes jaunes est plus petit, plus sombre qu'un frelon européen. Il est plus orangé qu'une guêpe qui est jaune et noire, tout comme le frelon européen. Il fait souvent son nid dans des lieux en hauteur, aérés et abrités de la pluie, (entre le toit et la façade par exemple). Le frelon asiatique, invasif et nuisible, a été classé en 2012 "danger sanitaire" de niveau 2 sur une échelle qui en compte 3.



Dès la découverte d'un nid de frelons asiatiques, vous devez sans tarder contacter la mairie qui fera appel à un prestataire de service. La condition de prise en charge étant le signalement en mairie.

Ne jamais intervenir seul ou par ses propres moyens.

L'espace public : le dépotoir des égoïstes et des fainéants !



Effet de surprise au lendemain de Noël pour celles et ceux qui empruntent la côte d'En Serny.

Surprise aussi pour les agents de Terres du Lauragais ! qui ont pris ce cliché le lundi matin du 28 décembre 2020.

Cette situation aggravée en cette période de Noël n'est qu'une amplification du quotidien et aussi la conséquence de dépôts issus d'autres territoires.

Egoïstes et fainéants :

Ceux qui mettent leur gros carton intact dans le conteneur sans réduire le volume.

Ceux qui laissent des cartons de verre au pied du récupérateur alors qu'il n'est pas plein.

Ceux qui font de même avec les poches de vêtements.

Ceux qui jettent leurs ordures, et pas toujours dans des sacs, plutôt que de déposer proprement.

Ceux qui déposent leurs sacs de végétaux sur un conteneur plein alors que d'autres sont vides.

C'est trop contraignant d'aller à la déchetterie où les agents vous réservent le meilleur accueil.

En accord avec les responsables de la communauté de communes Terres du Lauragais, nous allons réfléchir aux moyens d'identifier et de sanctionner cette forme scandaleuse d'incivilité.

Les dépôts sauvages sont répréhensibles au titre des articles R632-1 et R635-8 du code pénal.

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de recevoir les nouveaux arrivants sur la commune, le meilleur accueil leur sera réservé.

L'adhésion à cette structure est gratuite.

La bibliothèque est ouverte les :

- Mercredi de 16h30 à 18h prêts pour enfants notamment.
- Vendredi de 16h00 à 18h30 pour le prêt de livres pour tous.



Dans l'immédiat, par manque de place, nous ne prenons plus de dons de livres. Pour autant, nous remercions les personnes qui nous ont fait don de leurs livres.

Nous remercions la municipalité pour la dotation au budget 2020 qui a permis l'achat d'une douzaine de livres.

Nous la remercions aussi pour le colis gourmand attribué aux bénévoles.

Nous remercions le maire pour les trois livres qu'il a offert à la bibliothèque.

Les bénévoles vous souhaitent un très bonne année en espérant vous voir nombreux fréquenter notre bibliothèque.

Les bénévoles.

« Mains vertes » repos hivernal.

Comme la végétation, les bénévoles observent un temps de repos.

Elles remercient la municipalité du colis gourmand dont elles ont été bénéficiées.

Les bénévoles vous souhaitent une très bonne année 2021.

RAPPEL : contact avec la mairie

Il existe plusieurs adresses mail pour le fonctionnement du secrétariat de mairie et différentes commissions du conseil municipal :

L'adresse mail à utiliser pour toutes demandes d'informations à la mairie est la suivante : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

L'adresse mail récemment créée pour la commission Information : montesquieu.lauragais@gmail.com, sert uniquement pour les envois d'information de la mairie aux administrés qui en font la demande via cette adresse. Elle ne doit pas être utilisée pour toute autre demande.

L'adresse mail de la commission Aide administrative : aides.adm.montesquieu.lgs@gmail.com, peut être utilisé uniquement dans le cadre de cette commission.

Gymnastique Montesquirienne



L'association Gymnastique Montesquirienne, a repris ses activités dès le 7 septembre 2020. Les premiers cours ont pu se dérouler en extérieur, soit au stade municipal soit au terrain multi-jeux avec l'autorisation de la mairie. Il a ensuite été nécessaire, en raison des conditions météorologiques, de rapatrier les cours en intérieur sous la salle des fêtes avec un protocole

adapté à la situation sanitaire : pas plus de 10 participant.es pour la gym Cardio, pas plus de 12 pour la gym Douce. Une inscription en ligne a été mise en place avant chaque cours pour réguler le nombre de participant.es. La désinfection de la salle a été instaurée à la fin de chaque cours. Pour celles et ceux qui le désiraient, les cours pouvaient être suivis en ligne depuis leur domicile grâce à l'application Zoom. Les cours pour les enfants se sont déroulés en intérieur.

A la suite des nouvelles dispositions annoncées le 28 octobre et précisées le 29, nous avons décidé d'interrompre les cours en présentiel, et de les assurer à distance avec l'application Zoom. Les cours ont repris dans ces mêmes conditions dès la rentrée de janvier 2021.

Nous sommes conscients que certain.es participant.es rencontrent des difficultés (dues au matériel, à la connexion internet, etc) pour suivre les cours en ligne, et nous espérons pouvoir retrouver rapidement les conditions « normales » pour pouvoir se réunir à nouveau tous ensemble.

La salle des fêtes ne pouvant être actuellement utilisée, les cours pour les enfants sont donc aussi annulés jusqu'à nouvel ordre. Nous tiendrons informés les adhérent.es des changements qui pourraient intervenir.

Enfin, l'association sera heureuse de vous accueillir si vous désirez suivre les cours proposés malgré les conditions actuelles très particulières. Contactez-nous par courrier électronique à : gymnastique.montesquieu@laposte.net

Enfin, nous adressons nos meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année, en espérant que nous aurons enfin le plaisir de nous retrouver dans des conditions plus agréables et conviviales.

Le bureau : Laurence D'Aldéguier (présidente), Sylvie Lelièvre (trésorière), Bernard Thon (secrétaire), et notre professeure : Brigitte Génolini

Le comité des fêtes



Chères Montesquiennes, chers Montesquiens,

Nous souhaitons tout d'abord rendre hommage à notre commissaire aux comptes qui nous a quitté soudainement en septembre. Jean Christophe Dupont était un homme des plus serviable et dévoué. Très discret, il a su se faire remarquer par son efficacité et son sens de l'organisation.

Nous sommes tous très tristes de cette disparition et nous témoignons à son épouse Chantal tout notre soutien et toute notre affection.

Cette année 2020, si particulière et inédite a démarré avec le renouvellement du bureau du comité des fêtes, fauché en plein élan alors que nous allions préparer activement la fête de la Saint-Jacques. Nous avons espéré mais finalement nous nous sommes résignés à annuler complètement les festivités.

Nous sommes donc, faute de pouvoir vous proposer mieux, dans l'expectative de jours meilleurs, où l'insouciance et l'esprit de fête pourront retrouver du sens.

Nous vous souhaitons tout le courage nécessaire pour surmonter cette période difficile et vous souhaitons une Très Bonne Année 2021.

A très bientôt.

Magali Albiges, Présidente du Comité des fêtes.

Les Amis du Thé Dansant

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 3 octobre 2020. Après avoir approuvé les rapports d'activité et financier à l'unanimité, le bureau a renouvelé l'organigramme suivant : Reine LAFON (présidente), Christine THOMAS (vice-présidente), Joseph PINEL (trésorier), Michèle DEHAYS (secrétaire), Patrick LAGAIN (secrétaire adjoint), Irène PINEL et Jean-Claude OLIVER (membres).

Le rétablissement du confinement décidé par le gouvernement à partir du vendredi 30 octobre 2020 jusqu'au mardi 1^{er} décembre 2020 à minima, nous oblige à annuler le réveillon de la Saint Sylvestre et le thé dansant du 10 janvier 2021.

Les manifestations prévues les 14 février, 21 mars et 18 avril sont susceptibles, elles aussi, d'être remises en cause.

En attendant des jours meilleurs, les Amis du Thé Dansant vous souhaitent une très bonne année et espèrent vous retrouver courant 2021 sur la piste de danse.

Les membres de l'association.

Association de danse SD SWING



Les cours de danse, rock, salsa et lindy hop ont repris dès le 22 septembre à la salle des fêtes du village, avec les mesures sanitaires applicables en raison de la Covid 19. Les élèves qui avaient interrompu l'année 2019/2020 en raison du confinement, ont retrouvé avec plaisir la piste de danse et la pratique des pas d'initiation ou de perfectionnement selon les groupes.

Pas facile toutefois de s'entraîner dans les conditions actuelles, en respectant la distanciation entre couples et en portant le masque, mais les nouvelles habitudes sont vite prises, et ces petits désagréments oubliés devant le plaisir de la danse qui a tellement manqué à tous durant ces longs mois !

Bien sûr, du fait des interdictions toujours en vigueur, les soirées dansantes ne peuvent avoir lieu et les cours ont été une nouvelle fois interrompus courant octobre. Mais nous espérons que l'année 2021 sera plus généreuse. En tout cas il nous est possible d'espérer et de programmer d'ores et déjà les soirées à venir pour l'année prochaine.

Elles auront donc lieu les samedis 30/01, 27/03, 29/05, 25/09 et 27/11.

Toujours, bien sûr, en fonction des règles sanitaires applicables à ces dates-là.

Nos cours ont lieu : Mardi 19 h : rock débutants – 20 h : lindy confirmés

Mercredi 19 h : salsa débutants – 20 h : lindy débutants

Contacts : Magali au 06 52 60 19 87 ou denoy.magali@sfr.fr ou sdswing@sfr.fr

Notre site : sdswing.org

L'état civil 2020

Bienvenue aux nouveaux montesquiriens

M. Quentin LACOMBE et Mme Marie MAUNOURY	29, rue des Plumassières
M. Mickaël ROMA et Mme Alexandra FILIPPETTO	13, impasse d'En Régis
M. Stéphane GUICHETEAU et Mme Alexandra ROMAR/FORTEZA	5, chemin de Ronde
M. Regan BUSSY-SOCRATE et Mme Maryline CAMUS	Camarade, chemin d'Ayguesvives
M. Daniel DAVIN	3, chemin de la Jeanbernade
M. Nicolas EXPERT et Mme Céline POUX	3, impasse de la Tuilerie
M. Jérémy ROQUES et Mme Laura ROUSSEAU	14, chemin de Ronde
M. Frédéric NADOT et Mme Catherine MATHIEU	10, impasse des Pradals
M. Mme Benjamin VADANT	9, côte d'En Serny
Mme Isabelle CLERMONT	51, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Olivier ONTENIENTE	En Selve, RD 16
M. Mme Lionel DESTREBECQ	31, côte de Négra
M. Laurent LIARSON et Mme Célia CAZES	11, rue des Plumassières
M. Stéphane REMY et Mme Jennifer LEGUILLOU	Lagarre, chemin de Bigot
M. Vincent SABATIÉ et Mme Luisa BOYER	22, Grande rue Saint Jacques
M. David DUBON et Mme Stéphanie LE GARREC	59, route de Nailloux
M. Patrice LERANDON et Mme Sarah GARÉ	11 bis, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Vincent DUBOIS et Mme Isabelle SALVADOR	13, chemin du Conté
Mme Marie AUSSERES	17, rue de l'Ancien Petit Fossé
Mme Marianne PUZIN	Le Rouquet, côte d'En Serny

Ils ont déménagé

M et Mme Jean Philippe CASTAING	29, rue des Plumassières
M. Mme Fabrice DEBROISE	13, impasse d'En Régis
M. Xavier GAILLARD et Laura MASI	5, chemin de Ronde
M. Grégory BORG et Isis De RESENDE ALT	Camarade, chemin d'Ayguesvives
M. César COULON et Jennifer BOBILLE	3, chemin de la Jeanbernade
M. et Mme Augusto CRUZ BLANDON	3, impasse de la Tuilerie
Mme Sophie BONNAMOUR	14, chemin de Ronde
Mme Aline RAMOND	10, impasse des Pradals
M. Sylvain PRAT et Mme Valérie ROGAZZO	9, côte d'En Serny
M. Guillaume FRAISSE	51, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Mme Marc LECURY	En Selve, RD 16
M. Mme Nicolas NAVARRET	31, côte de Négra
Mme Estelle LEBIGOT	11, rue des Plumassières
M. Laurent LOPEZ	Lagarre, chemin de Bigot
M. Stéphane CHILON et Mme Hanna BRECHIGNAC	22, Grande rue Saint Jacques
Mme Valérie SALMERON	59, route de Nailloux
M. Marc SALAS et Mme Anne Marie MERCKEL	11 bis, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Mme Marc BOYER	13, chemin du Conté
Mme Irène TEJEIRO	34, chemin de Ronde

La cigogne a déposé

Hugo, Téo LEHOUX	le 14 janvier à Toulouse
Enzo, Paul, Julien ROUQUET	le 22 juin à Toulouse
Malo, Yves, Louis DURAND	le 17 juillet à Toulouse

Beaucoup de bonheur aux mariés

M. Michel SISTER et Mme Françoise BOUSQUET	le 9 octobre
M. Sylvain DALL'ARMI et Mme Elodie LACHEROY	le 17 octobre
M. Gérard POUDADE et Mme Dominique VERGÉ	le 19 décembre

Ils nous ont quittés

M. Paul ESPARBIÉ
M. Denis GALINIER
M. Jean-Christophe DUPONT
Mme Ginette HUQUELEUX

le 12 juillet
le 12 octobre
le 4 septembre
le 29 novembre

Hommage à Denis Galinier.

Conseiller municipal de 2001 à 2008, maire adjoint de 2008 à 2014.

Il a rempli ses missions avec beaucoup d'ardeur et de dévouement et toujours avec le sourire qui témoigne d'une joie de vivre innée.

Il a également parfaitement assumé, comme beaucoup de membres de sa famille, son rôle au niveau associatif et plus particulièrement au football à l'Olympique Montesquieu Lauragais (OML) : joueur, gardien de but et excellent animateur des troisièmes mi-temps.



2007 : à la remise des maillots



2008 : au match de la fête locale



2010 : à la cérémonie du 8 mai



2014 : au repas des « Anciens »

La municipalité reconnaissante pour son ancien maire adjoint.



Professionnels du village

Aménagement intérieur (conseil, conception, solutions home staging, événements) - société Monobulle - Juliette Lenaerts : 06.20.73.47.34 - www.monobulle.com

Agent général d'assurance AXA, prévoyance et patrimoine - Isabelle Aurat - 07.87.08.32.66 - agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr

Coiffure à domicile Geneviève Saffon : 05.61.81.55.09

Courtier en prêts immobiliers rachats de crédits - Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 - freddy.bobichon@financesetmoi.com

Cap Bonbon - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... - 06.37.09.99.18 - capbonbon31@gmail.com

Nouveau Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi" - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69 - chezmoi31450@gmail.fr

Éleveur de volailles - Gérald Jeannerot - 06.88.22.76.75

Paysagiste, entretien de jardin - Yoann Pradel - 06.73.48.63.27 - yoann.pradel@hotmail.fr

Entretien espaces verts - Florian Saffon : 05.61.81.55.09 ou 06.78.01.78.53

Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage - société BUC Paysages -

Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 - buc.paysages@orange.fr

Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure) – société Pisco Façade - Marcio Marques de Macedo - 06.28.54.04.09 - piscofacades@gmail.com

Horticulteur Christophe - 05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41

Immobilier - conseiller SAFTI - 06.16.18.05.97 - franck.catala@safti.fr

Maison d'hôtes « Le Fleurat » - 06.40.51.37.49 - c.nathalie66@hotmail.fr

Maison d'hôtes «la bastide de Négra» - 06.67.84.69.84 - labastidenegra.fr - la.bastide.de.negra@gmail.com

Menuiserie, isolation, placoplâtre – société Promenons-nous dans le bois - Thomas Boilevin - 06.80.96.62.86 - thomas_boilevin@yahoo.fr

Nouveau Métallerie d'art – société La Metallerie du Fort – 07.83.02.75.71 / 07.69.30.79.78 – lametalleriedufort@hotmail.com

Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages – société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 - contact@artair.fr

Nouveau Naturopathe – Myriem Cathala – 06.10.53.13.69 - myriem.catala@orange.fr

Réflexologie plantaire et palmaire - Monique Gasc - 06.77.01.14.43 - moniquegasc@wanadoo.fr

Taxi - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

Terrassement, assainissement – société JBF- Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52

Transport BTB terrassement, travaux divers - Thierry Bastié - 06.68.91.68.66

Véhicules automobiles d'occasion – société MG AUTOSTORE - Mickael Gomez - 06.58.46.71.93 - contactmgautostore@gmail.com

Assistantes maternelles en exercice sur la commune

- **Christine Bénazet** : 06.84.66.27.87

- **Marie-José Cavat** : 05.34.66.42.31

- **Véronique Ferrer** : 06.24.90.10.41

- **Sylvie Filippetto** : 06.12.39.43.91

- **Blandine Merlaud** : 05.34.66.19.78 ou 06.89.71.50.95

- **Aude Molon-Prim** : 06.66.56.36.86 - aude_prim@msn.com



Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique



Le nouveau marché de plein vent place de la mairie

Tous les vendredis de 16h à 19h un étal de fruits et légumes et un camion fromager vous proposent des produits locaux avec le sourire.

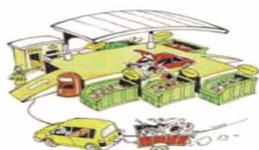


Transport bus ligne 83

Salles sur l'Hers – Toulouse //// Toulouse – Salles sur l'Hers

Retrouver les horaires sur le site internet :

<https://transports.haute-garonne.fr>



Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les pneumatiques VL sont admis.



Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).

Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.



Boîtes à lettres : Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.



Vacances scolaires : du samedi 13 février au lundi 1^{er} mars



Bienvenue aux nouveaux arrivants

N'hésitez pas à passer au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées. Nous vous en remercions.

Infos pratiques

Mairie et agence postale communale

Secrétariat : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

Aide administrative : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois à 17h30 à la mairie

E-mail : aides.adm.montesquieu.lgs@gmail.com

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 18h
Mardi		14h - 18h
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	14h - 18h
Vendredi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	

Permanence de Monsieur le maire : lundi de 17h à 18h - samedi de 10h à 12h

Services Médicaments pour les personnes isolées : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire

École : tél. 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : tél. 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : tél. 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h00 à 18h30

39 66 allo docteur

3966 est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.

M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31 290 Villefranche de Lauragais - Tél : 05.61.81.62.18



Le défibrillateur est situé sur la façade de la mairie